

AVEC VOUS, PARTOUT OÙ L'EAU SERT LA VIE

**11<sup>e</sup>** PROGRAMME  
D'INTERVENTION  
2019-2024

**Information BREF FDM du 02 juin 2020**



**11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024**

**AGENCE DE L'EAU**  
ARTOIS • PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé  
du développement durable

# Le 11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024

## Activités économiques hors agricoles

### Thématiques d'intérêt :

- réduction ou suppression de rejets de polluants
- économies d'eau
- gestion intégrée des eaux pluviales
- solutions écologiques et préservant la biodiversité
- performance énergétique atténuant le changement climatique

### Modalités de financement prévues dans le cadre :

- de la délibération de programme « activités économiques »

**environ 10 M euros/an d'aides financières**



# Activités économiques hors agricoles

## plafonds pour l'investissement finançable

### délibération de programme « activités économiques »

Travaux	Plafond 11 <sup>ème</sup> Programme
Gestion intégrée des eaux de temps de pluie	<b>30€/m<sup>2</sup></b>
Lutte contre la pollution classique	<u>2 250 €/ kg.j</u> de MES <u>2 450 €/kg.j</u> de DCO <u>1 250 €/kg.j</u> de DBO5 <u>5 000 €/kg.j</u> de NGL <u>65 000 €/kg.j</u> de MP
Travaux d'économie d'eau	<b>5 000 €/m<sup>3</sup></b>
Stockage des boues et sous-produits	ouvrages couverts : <b>450 €/m<sup>2</sup></b> ouvrages non couverts : <b>300 €/m<sup>2</sup></b>
Prévention des pollutions accidentelles	<b>300 €/m<sup>3</sup></b> de bassin de confinement créé



# Activités économiques hors agricoles

## délibération de programme « activités économiques »

Actions financées en l'absence ou au-delà des normes de l'Union	Participation financière maximale
Etudes	Subvention 50 %
Gestion des pollutions PME, TPE, artisans	S 60 %
Lutte contre les <b>micropolluants</b> Gestion intégrée des eaux de temps de pluie par des <b>techniques d'infiltration</b>	AR 40 % (1) + S 35 % (2)
Lutte contre la pollution <b>classique</b> Gestion intégrée des eaux de temps de pluie par des techniques de <b>stockage restitution</b> Aménagements ayant un impact sur la <b>biodiversité</b> Travaux <b>d'économie d'eau</b> Stockage des boues et sous-produits	AR 40 % (1) + S 25 % (2)
Prévention des <b>pollutions accidentelles</b> sans gestion intégrée des eaux de temps de pluie	AR 50 % (1) + S 10 % (2)

Plancher de dépenses financables à 10.000 €

(1) : AR 40 % remplacée par S 5% si avance inférieure à 100.000 €

(2) Subvention majorée +10% si ME et +20% si PE

11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS - PICARDIE

■ Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

# Le 11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024

## Activités économiques hors agricoles

### Thématiques d'intérêt :

- réduction ou suppression de rejets de polluants
- économies d'eau
- gestion intégrée des eaux pluviales
- solutions écologiques et préservant la biodiversité
- performance énergétique atténuant le changement climatique

### Modalités de financement prévues dans le cadre :

- de la délibération de programme « activités économiques »  
**environ 10 M euros/an d'aides financières**
- d'un des Appels à Projets en cours



# Le 11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024

## les Appels à Projets en cours

Appel à Projets	Actions financées	Modalité spécifique / taux d'aide	Délibération « activités économiques »
Initiatives innovantes liées à l'eau	Etudes et projets pilotes réduisant l'impact « eau »	Subvention de 50% « étude prospective »	Subvention de 50% « étude préalable aux travaux »
Economies d'eau	Travaux pour économie d'eau de bonne qualité	Subvention travaux 40% et plafond de 50€/m3/an	Subvention 25%/35%/45% * + AR 40% , plafond 5000€/m3/jour
Usage d'eaux non conventionnelles	Valorisation des eaux usées et eaux pluviales	Subvention travaux 50%**	Subvention 25%/35%/45% * + AR 40%

\* selon le statut de l'entreprise : Grande, Moyenne ou Petite

\*\* sous réserve du respect de la réglementation européenne



11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé  
du développement durable

# Activités économiques hors agricoles

## Normes européennes et financement (régime d'exemption)

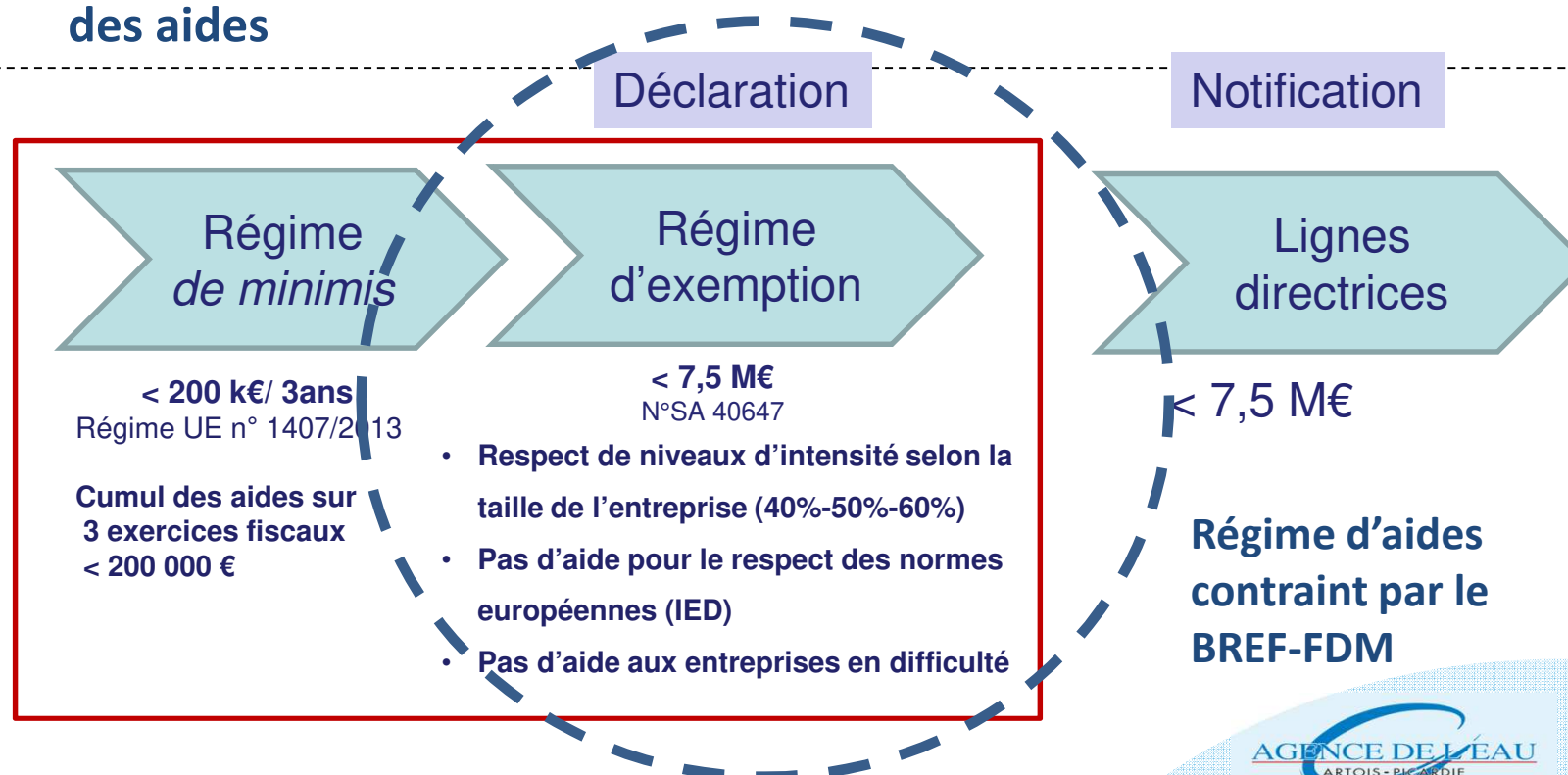
- BREF Food Drink and Milk adopté le 12 novembre 2019
- La directive IED prévoit que les VLE issues des « conclusions MTD » (BAT-AEL) deviennent des normes européennes (voir chapitre 1.7 , tableau 1 des conclusions MTD)
- Les travaux pour atteindre le seuil haut de la fourchette des VLE (BAT-AEL) ne bénéficieront bientôt plus d'aides d'Etat
- Le régime cadre d'aides des Agences de l'Eau (SA-40647) prévoit des aides spécifiques à l'anticipation des normes européennes en période transitoire : 11/2019 <-> 11/2022
- Cas des autres régimes d'aides financières des Agences de l'Eau

# Activités économiques hors agricoles

## Normes européennes et financement

### Aides des Agences de l'Eau = aides d'Etat

- doivent être compatibles avec le Traité Fondateur de l'Union Européenne et ne pas fausser la concurrence internationale
- doivent respecter un cadre d'intervention: encadrement communautaire des aides





# Activités économiques hors agricoles

Normes européennes et financement

BREF « agro-alimentaire »

Décision d'exécution des  
« Conclusions MTD » en 11/2019 :  
normes VLE adoptées entrant en  
vigueur sous 4 ans

11/2019

<->

11/2022

Entrée en  
vigueur des  
normes VLE  
en 11/2023

	n-3	n-2	n-1	n	
Absence de norme TN%*	Adaptation anticipée aux normes			0%	0%
	10%	5%	5%		
	Dépassement des normes				
	TN%*	TN%*	TN%*	TN%*	TN%*

\*TN% : Taux Normaux de financement en Artois Picardie



11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

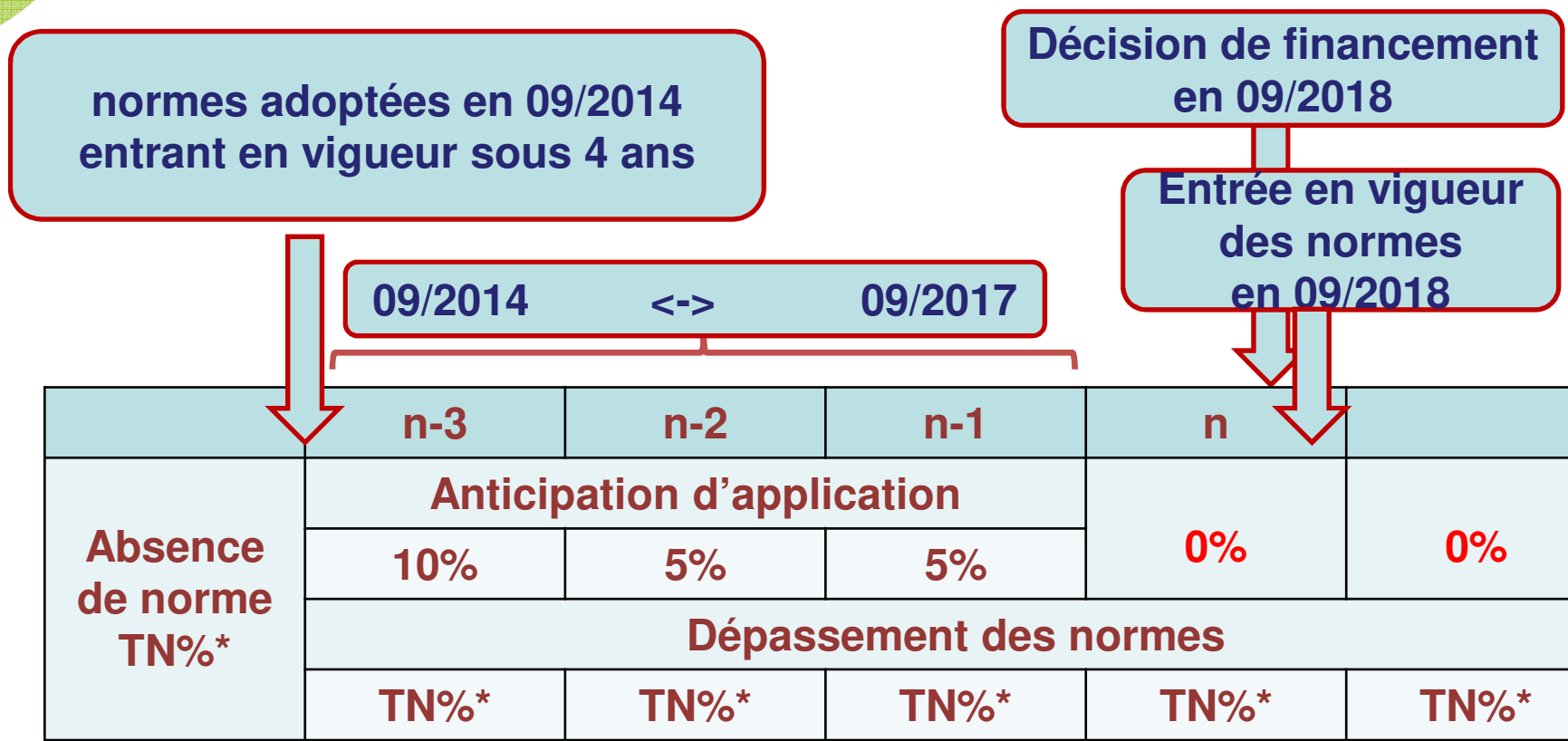
AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS - PICARDIE

■ Etablissement public du Ministère chargé  
du développement durable

# Activités économiques hors agricoles

Exemple de la papeterie SICAL à Lumbres

BREF « papier/carton »



\*TN% : Taux Normaux de financement en Artois Picardie

# Activités économiques hors agricoles

## Exemple de SICAL à Lumbres

Niveau d'émission en DCO  
(flux spécifique)

Niveau actuel = 19 kg/tonne

Seuil utilisé pour évaluer les conditions de financement du projet

Seuil haut = 1,4 kg/tonne

Fourchette  
IED

Seuil bas = 0,5 kg/tonne

Niveau futur  
souhaité



11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé  
du développement durable

# Activités économiques hors agricoles

## Exemple de SICAL à Lumbres

Niveau d'émission du site industriel  
(concentration, flux spécifique)

**Projet industriel**

**ex: 2,56 M€ de travaux**

Niveau actuel

Investissement  
pour atteindre la norme

**Scénario de base**

**ex: 1,1 M€**

Seuil haut de la VLE

Investissement  
au-delà de la norme

**Investissements  
complémentaires**

**ex: 1,46 M€**

Fourchette  
IED

Niveau futur  
souhaité



11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024

AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS - PICARDIE

Établissement public du Ministère chargé  
du développement durable

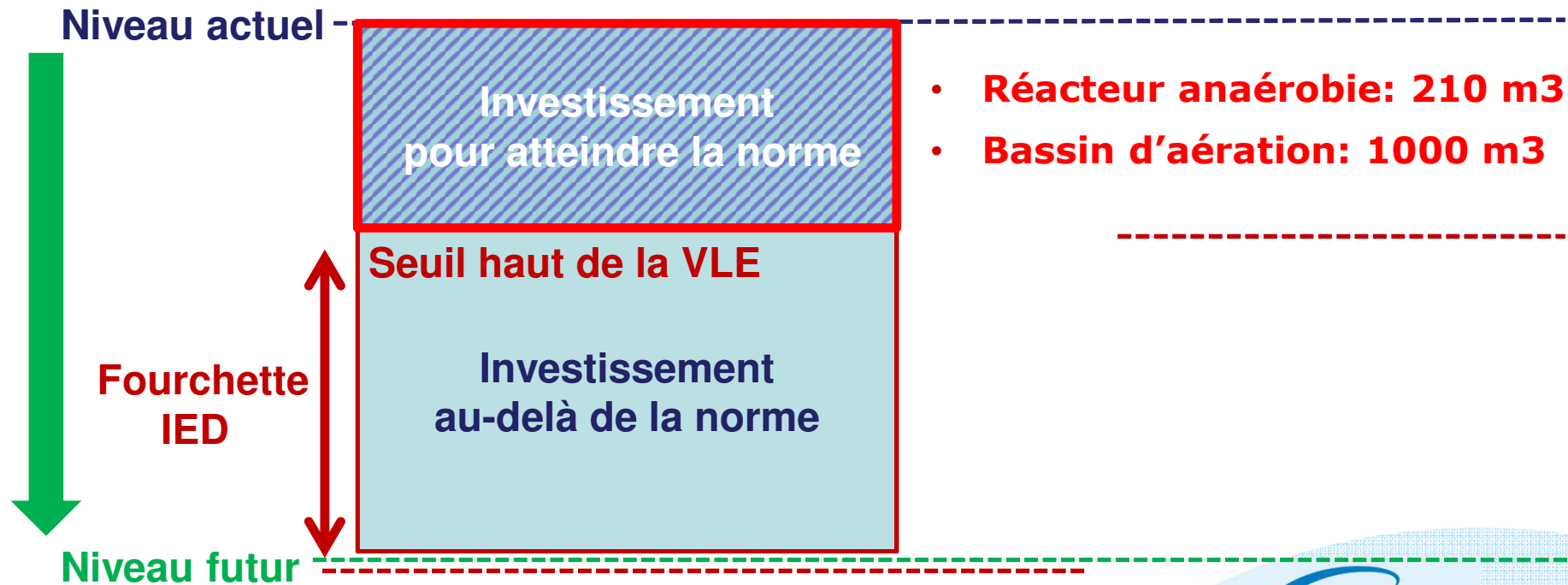
# Activités économiques hors agricoles

## Exemple de SICAL à Lumbres

Niveau d'émission du site industriel  
(concentration, flux spécifique)

### Projet industriel

- Réacteur anaérobie: 425 m<sup>3</sup>
- Bassin d'aération: 1600 m<sup>3</sup>
- Centrifugation des boues
- Traitement tertiaire

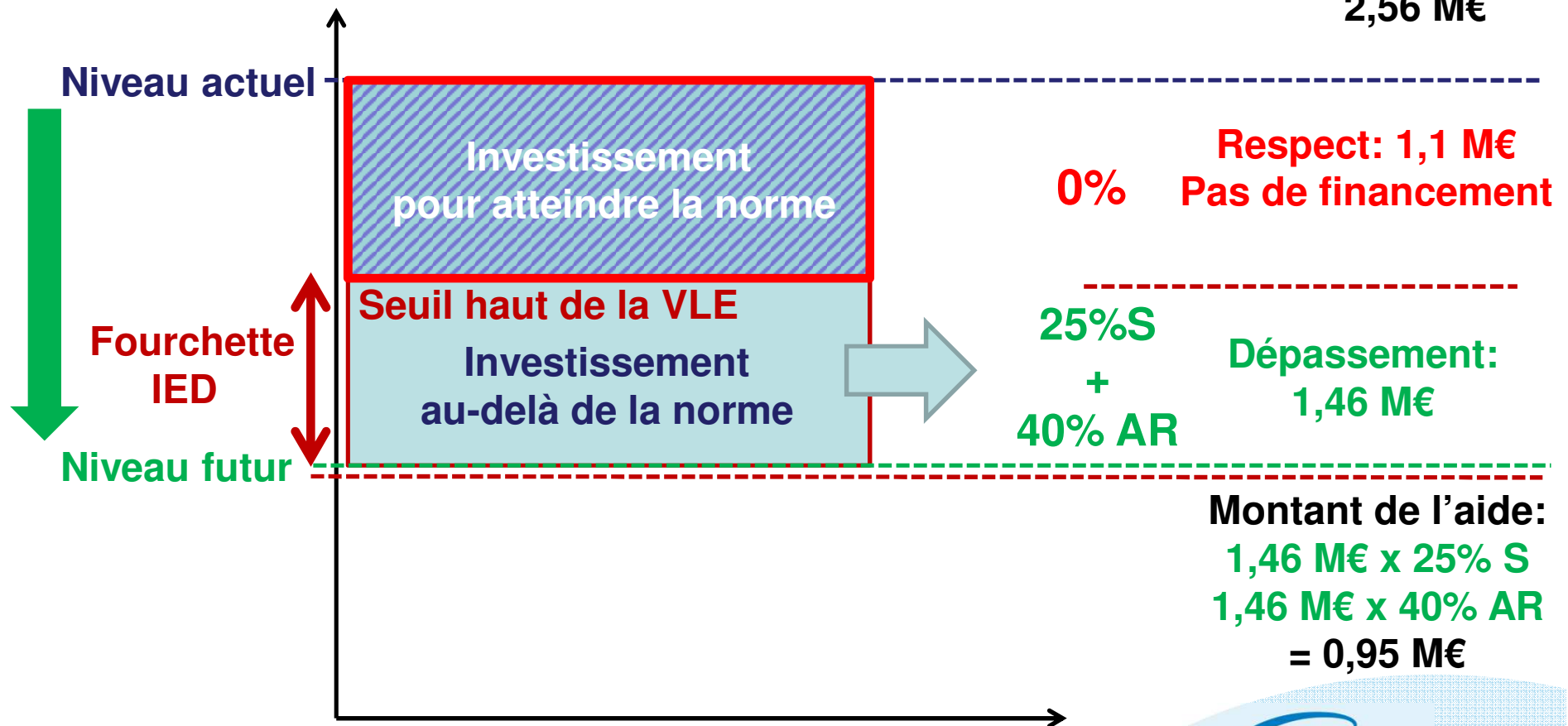


# Activités économiques hors agricoles

## Exemple de SICAL à Lumbres

Niveau d'émission du site industriel  
(concentration, flux spécifique)

Projet  
industriel  
2,56 M€



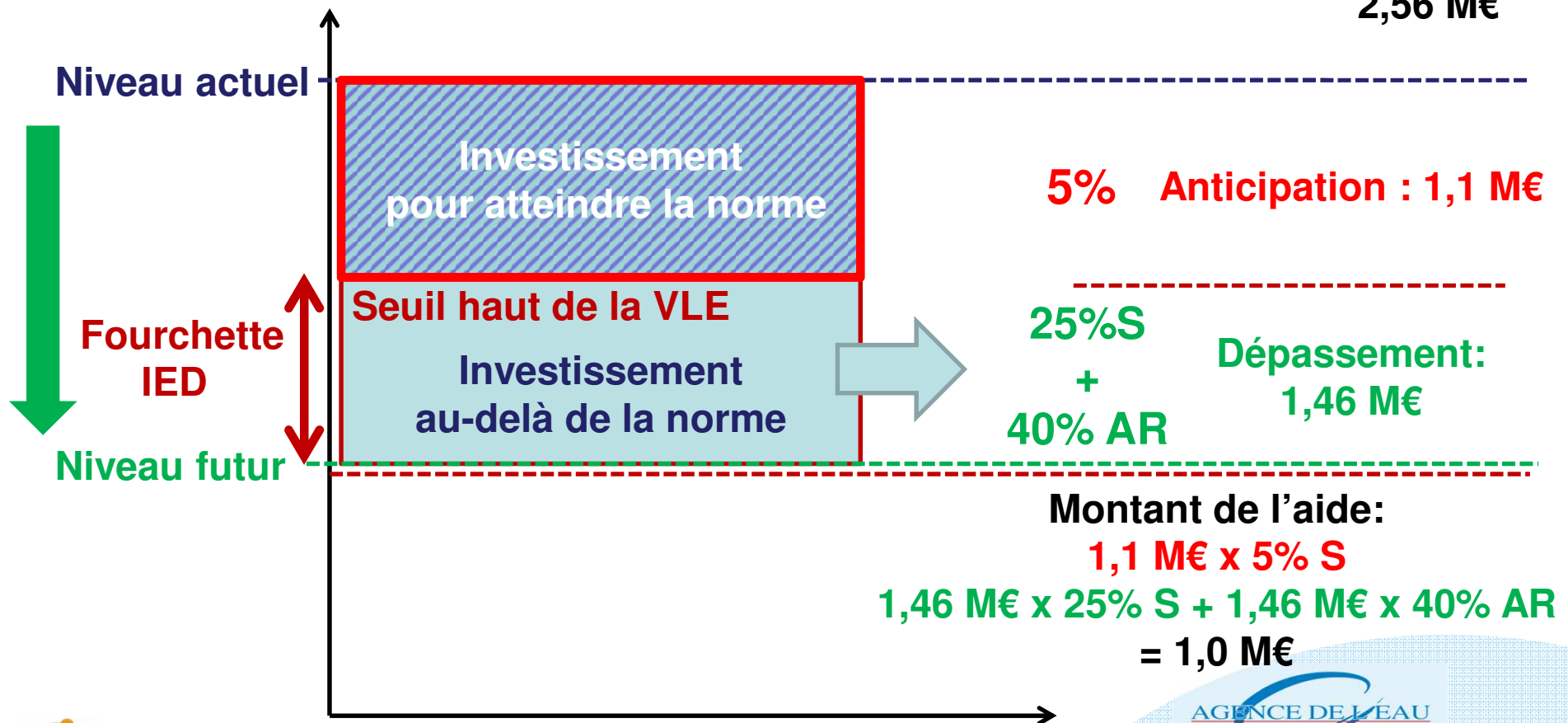
# Activités économiques hors agricoles

## Exemple de SICAL à Lumbres

si le dossier avait été déposé/réalisé avant 09/2017

Projet  
industriel  
2,56 M€

Niveau d'émission du site industriel  
(concentration, flux spécifique)



# Activités économiques hors agricoles

## Normes européennes et financement

- Les VLE associées aux MTD sont contraignantes pour le financement dès lors qu'elles apparaissent dans les « conclusions MTD » des BREF principal ou secondaires
- Financement selon la date d'achèvement des travaux :
  - ✓ période transitoire BREF-FDM : 11/2019 - 11/2022  
les travaux achevés permettront d'atteindre *a minima* le « seuil haut » de toutes les VLE (financement « minoré ») et d'aller au-delà pour certaines VLE (financement « normal »)
  - ✓ après 11/2022:  
Seuls les travaux achevés permettant d'aller au-delà du « seuil haut » des VLE bénéficieront d'un financement « normal »



# Activités économiques hors agricoles

« conclusions MTD » du BREF FDM

Projets dont le financement n'est pas contraint

- **Epandage et fertirrigation des eaux usées**
  - pas de VLE associée à la MTD n°10-f « épandage »
  - les VLE prévues concernent les émissions directes dans un milieu récepteur (masse d'eau de surface)
- **Gestion des eaux pluviales**
  - pas de MTD « gestion des eaux pluviales »  
(VLE associée à la MTD pour le BREF « panneaux bois »)
- **Réduction des substances dangereuses**
  - pas de VLE associée à la MTD n°8 « subst. dangereuses »

# Activités économiques hors agricoles

« conclusions MTD » du BREF FDM

Projets dont le financement n'est pas contraint

- Industriels raccordés à une station collective non IED
- Réduction de la consommation en eau
  - Les valeurs de consommation d'eau ou les coefficients d'abattement mentionnées dans les BREF sont des niveaux de performance associées aux MTD (BATAEPLs)



# Vos interlocuteurs

**Mathilde COUSSEMENT – 03 27 99 90 68**

**[m.Coussement@eau-artois-picardie.fr](mailto:m.Coussement@eau-artois-picardie.fr)**

**Philippe LESAIN – 03 27 99 90 93**

**[p.lesaint@eau-artois-picardie.fr](mailto:p.lesaint@eau-artois-picardie.fr)**

**Serge PERDRIX – 03 27 99 90 65**

**[s.perdrix@eau-artois-picardie.fr](mailto:s.perdrix@eau-artois-picardie.fr)**



11<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS - PICARDIE

Etablissement public du Ministère chargé  
du développement durable

